

La 48ème session du Conseil des Droits de l’Homme de l’ONU a mis en avant les efforts déployés par le Maroc dans le dossier libyen, en soulignant l’importance de l’Accord politique de Skhirat de 2015 et les résultats positifs des réunions inter-libyennes tenues dans le Royaume.

Dans une résolution sur « l’assistance technique et le renforcement des capacités pour améliorer les droits en Libye », adoptée au terme des travaux de sa 48ème session, le CDH dit « reconnaître l’importance du dialogue politique libyen sous les auspices de la Mission d’appui des Nations Unies en Libye, y compris l’Accord politique libyen de Skhirat de 2015, qui affirme l’importance de protéger et de garantir les droits du peuple libyen au cours d’une transition pacifique vers un avenir politique démocratique».

Tout en exprimant dans un autre passage sa grande appréciation pour les efforts déployés dans le cadre du programme à trois volets – politiques, économiques et militaires –, la résolution se félicite également des résultats positifs des réunions facilitées et tenues au Maroc.

Dans cette résolution, le CDH reconnaît de même le rôle de l’Organisation des Nations Unies et sa responsabilité partagée dans la facilitation du processus politique global de réconciliation entre les parties libyennes.

D’autre part, le Conseil a renouvelé sa demande au Haut-Commissariat des droits de l’homme de fournir plus d’assistance technique globale et durable pour le renforcement des capacités des autorités judiciaires, afin de promouvoir les droits de l’homme et de prévenir d’éventuelles violations.

Il a, en outre, décidé de proroger de neuf mois le mandat de la mission d’établissement des faits en Libye, en lui demandant de présenter un rapport de suivi de ses conclusions au Conseil des droits de l’homme à sa quarante-neuvième session.